

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

Rodilon paste

Type(s) de produit

TP14: Rodenticides

Numéro d'autorisation: CH-2011-0001

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: CH-0008024-0000

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	GENERATION PAT' RODILON PASTE FRAP P MausEX-D Pad
---------------------------------	--

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	LIPHATECH
	Adresse	Bonnell - CS 10005 47480 Pont Du Casse France
Numéro de l'autorisation		CH-2011-0001
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		CH-0008024-0000
Date de l'autorisation		03/10/2011
Date d'expiration de l'autorisation		31/12/2025

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	LIPHATECH S.A.S
Adresse du fabricant	Bonnell BP3 47480 PONT DU CASSE France
Emplacement des sites de fabrication	Production centre, avenue Jean Serres, ZA Malère 47480 PONT DU CASSE France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Diféthialone
Nom du fabricant	LIPHATECH S.A.S
Adresse du fabricant	Bonnell BP3 47480 PONT DU CASSE France
Emplacement des sites de fabrication	LIPHATECH S.A.S at AlzChem Trostberg GmbH - Chemie Park Trostberg - Dr Albert Frank strasse 32 83308 Trostberg France

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Diféthialone	3-[3-(4-bromophenyl)-1,1'-biphenyl]-4-yl)-1,2,3,4-tetrahydronaphth-1-yl]-4-hydroxy-2H-1-benzothio pyran-2-one	substance active	104653-34-1		0,0025 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation

XX Divers: RB – Appât sous forme de pâte (prêt à l'emploi)

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	<p>H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes {0:ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus:} à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée {1:indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger:}.</p> <p>H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Conseils de prudence	<p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P501: Éliminer le contenu dans Rapporteur le contenu/récipient au point de vente ou le remettre dans un centre de collecte pour déchets spéciaux..</p> <p>P314: Get medical advice/attention if you feel unwell.</p>

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Utilisation 1 - Souris et/ou rats - Utilisateurs professionnels avec permis pour l'emploi de pesticides - Intérieur

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: souris domestiques Stade de développement: autre: du stade juvéniles à adultes Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: rat brun Stade de développement: autre: du stade juvéniles à adultes Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: autre: rat noir ou des greniers Stade de développement: autre: du stade juvéniles à adultes
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appât sécurisés- Points d'appâts couverts et protégés
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Voir doses et nombres d'application Nombre et fréquence des applications: Souris - Forte infestation: jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât tous les 1 à 1.5 mètres - Faible infestation: jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât tous les 2 à 3 mètres Rats - Forte infestation: jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât tous les 4 à 5 mètres - Faible infestation: jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât tous les 8 à 10 mètres
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels formés
Dimensions et matériaux d'emballage	Seau en plastique (PP) (sachets de 10 à 40 g) - Jusqu'à 17 kg Carton avec sac en plastique intégré (PE) (sachets de 10 à 40 g) - Jusqu'à 20 kg Récipient en plastique (sachets de 10 à 40 g) - Jusqu'à 4 kg Sac plastique (PE ou PP) (sachets de 10 à 40 g) - Jusqu'à 4 kg Postes d'appât pré remplis PP ou HDPE ou PS (sachets de 10 à 40 g) / boîte en carton - 2 à 60 stations d'appât

	Postes d'appât pré remplis PP ou HDPE ou PS (sachets de 10 à 40 g) / sac plastique - 2 à 60 stations d'appât
--	--

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2. Utilisation 2 - Souris et/ou rats - Utilisateurs professionnels avec permis pour l'emploi de pesticides - Extérieur autour des bâtiments

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: souris domestiques Stade de développement: autre: du stade juvéniles à adultes</p> <p>Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: rat brun Stade de développement: autre: du stade juvéniles à adultes</p> <p>Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: autre: rat noir ou des greniers Stade de développement: autre: du stade juvéniles à adultes</p>
Domaine(s) d'utilisation	<p>utilisation en extérieur</p> <p>Extérieur autour de bâtiments</p>
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: Application des appâts</p> <p>Description détaillée: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appât sécurisés- Points d'appâts couverts et protégés</p>
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	<p>Taux d'application: Voir doses et nombres d'application</p> <p>Nombre et fréquence des applications:</p> <p>Souris</p> <ul style="list-style-type: none"> - Forte infestation: jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât tous les 1 à 1.5 mètres - Faible infestation: jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât tous les 2 à 3 mètres <p>Rats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Forte infestation: jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât tous les 4 à 5 mètres - Faible infestation: jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât tous les 8 à 10 mètres
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels formés
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Seau en plastique (PP) (sachets de 10 à 40 g) - Jusqu'à 17 kg Carton avec sac en plastique intégré (PE) (sachets de 10 à 40 g) - Jusqu'à 20 kg Récipient en plastique (sachets de 10 à 40 g) - Jusqu'à 4 kg Sac plastique (PE ou PP) (sachets de 10 à 40 g) - Jusqu'à 4 kg Postes d'appât pré remplis PP ou HDPE ou PS (sachets de 10 à 40 g) / boîte en carton - 2 à 60 stations d'appât Postes d'appât pré remplis PP ou HDPE ou PS (sachets de 10 à 40 g) / sac plastique - 2 à 60 stations d'appât</p>

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.

Extérieur autour de bâtiments:

- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques pour minimiser l'exposition aux espèces non cibles

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé
- Ne pas placer ce produit directement dans les terriers.

4.2.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.2.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

4.2.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

4.3. Description de l'utilisation

Tableau 3. Utilisation 3 - Souris et/ou rats - Utilisateurs professionnels sans permis - Intérieur

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: souris domestique Stade de développement: autre: du stade juvéniles à adultes</p> <p>Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: rat brun Stade de développement: autre: du stade juvéniles à adultes</p> <p>Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: autre: rat noir ou des greniers Stade de développement: autre: du stade juvéniles à adultes</p>
Domaine(s) d'utilisation	<p>utilisation en intérieur</p> <p>Intérieur</p>
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: Application des appâts</p> <p>Description détaillée: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appât sécurisés</p>
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	<p>Taux d'application: Voir doses et nombres d'application</p> <p>Nombre et fréquence des applications:</p> <p>Souris :</p> <ul style="list-style-type: none"> · forte infestation : jusqu'à 50 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 1-1.5 mètres. · faible infestation : jusqu'à 50 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 2-3 mètres. <p>Rats:</p> <ul style="list-style-type: none"> · forte infestation : jusqu'à 150 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 4-5 mètres. · faible infestation : jusqu'à 150 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 8-10 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Seau en plastique (PP) (sachets de 10 à 40 g) - Jusqu'à 17 kg</p> <p>Carton avec sac en plastique intégré (PE) (sachets de 10 à 40 g) - Jusqu'à 20 kg</p> <p>Récipient en plastique (sachets de 10 à 40 g) - Jusqu'à 4 kg</p> <p>Sac plastique (PE ou PP) (sachets de 10 à 40 g) - Jusqu'à 4 kg</p> <p>Postes d'appât pré remplis PP ou HDPE ou PS (sachets de 10 à 40 g) / boîte en carton - 2 à 60 stations d'appât</p>

	Postes d'appât pré remplis PP ou HDPE ou PS (sachets de 10 à 40 g) / sac plastique - 2 à 60 stations d'appât
--	--

4.3.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- Les postes d'appâtage doivent être inspectés [pour les souris - au minimum tous les 2 à 3 jours au] [pour les rats - seulement 5 à 7 jours après le] début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin.

4.3.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.3.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau

4.3.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

4.3.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

4.4. Description de l'utilisation

Tableau 4. Utilisation 4 - Souris et/ou rats - Utilisateurs professionnels sans permis - Extérieur autour des bâtiments

Type de produit	TP14: Rodenticides
-----------------	--------------------

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: souris domestique Stade de développement: autre: du stade juvéniles à adultes</p> <p>Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: rat brun Stade de développement: autre: du stade juvéniles à adultes</p> <p>Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: autre: rat noir ou des greniers Stade de développement: autre: du stade juvéniles à adultes</p>
Domaine(s) d'utilisation	<p>utilisation en extérieur</p> <p>Extérieur autour de bâtiments</p>
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: Application des appâts</p> <p>Description détaillée: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appât sécurisés</p>
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	<p>Taux d'application: Voir doses et nombres d'application</p> <p>Nombre et fréquence des applications:</p> <p>Souris :</p> <ul style="list-style-type: none"> · forte infestation : jusqu'à 50 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 1-1.5 mètres. · faible infestation : jusqu'à 50 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 2-3 mètres. <p>Rats :</p> <ul style="list-style-type: none"> · forte infestation : jusqu'à 150 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 4-5 mètres. · faible infestation : jusqu'à 150 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 8-10 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Seau en plastique (PP) (sachets de 10 à 40 g) - Jusqu'à 17 kg</p> <p>Carton avec sac en plastique intégré (PE) (sachets de 10 à 40 g) - Jusqu'à 20 kg</p> <p>Récipient en plastique (sachets de 10 à 40 g) - Jusqu'à 4 kg</p> <p>Sac plastique (PE ou PP) (sachets de 10 à 40 g) - Jusqu'à 4 kg</p>

	Postes d'appât pré remplis PP ou HDPE ou PS (sachets de 10 à 40 g) / boîte en carton - 2 à 60 stations d'appât
	Postes d'appât pré remplis PP ou HDPE ou PS (sachets de 10 à 40 g) / sac plastique - 2 à 60 stations d'appât

4.4.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- Les postes d'appâtage doivent être inspectés [pour les souris - au minimum tous les 2 à 3 jours au] [pour les rats - seulement 5 à 7 jours après le] début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin.

4.4.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé
- Ne pas placer ce produit directement dans les terriers.

4.4.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.4.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

4.4.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

4.5. Description de l'utilisation

Tableau 5. Utilisation 5 - Souris et/ou rats - Utilisateurs non-professionnels - Intérieur

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: souris domestique Stade de développement: autre: du stade juvéniles à adultes Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: rat brun Stade de développement: autre: du stade juvéniles à adultes Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: autre: rat noir ou des greniers Stade de développement: autre: du stade juvéniles à adultes
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appât sécurisés
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Voir doses et nombres d'application Nombre et fréquence des applications: Souris : · forte infestation : jusqu'à 50 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 1-1.5 mètres. · faible infestation : jusqu'à 50 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 2-3 mètres. Rats : · forte infestation : jusqu'à 150 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 4-5 mètres. · faible infestation : jusqu'à 150 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 8-10 mètres.

Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Postes d'appât pré remplis PP ou HDPE ou PS (sachets de 10 à 40 g) / boîte en carton - jusqu'à 150g d'appât pour rats ou rats et souris et jusqu'à 50g d'appât pour souris uniquement.</p> <p>Postes d'appât pré remplis PP ou HDPE ou PS (sachets de 10 à 40 g) - jusqu'à 150g d'appât pour rats ou rats et souris et jusqu'à 50g d'appât pour souris uniquement..</p> <p>Station d'appât verrouillable en PP ou HDPE ou PS + sachets d'appâts (10 à 40 g) dans un emballage extérieur en carton - jusqu'à 150g d'appât pour rats ou rats et souris et jusqu'à 50g d'appât pour souris uniquement.</p> <p>Station d'appât verrouillable en PP ou HDPE ou PS + sachets d'appâts (10 à 40 g) dans un emballage extérieur plastique (PE ou PP) - jusqu'à 150g d'appât pour rats ou rats et souris et jusqu'à 50g d'appât pour souris uniquement.</p> <p>Seau en plastique (PP) avec couvercle (sachets de 10 à 40 g) - jusqu'à 150g d'appât pour rats ou rats et souris et jusqu'à 50g d'appât pour souris uniquement.</p> <p>Carton ou carton avec sac plastique intégré (PE) (sachets de 10 à 40 g) - jusqu'à 150g d'appât pour rats ou rats et souris et jusqu'à 50g d'appât pour souris uniquement.</p> <p>Récipient en plastique (PE ou PP) (sachets de 10 à 40 g) - jusqu'à 150g d'appât pour rats ou rats et souris et jusqu'à 50g d'appât pour souris uniquement.</p> <p>Sachet plastique (PE ou PP) (sachets de 10 à 40) - jusqu'à 150g d'appât pour rats ou rats et souris et jusqu'à 50g d'appât pour souris uniquement.</p>

4.5.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Les postes d'appâtage doivent être inspectés [pour les souris - au minimum tous les 2 à 3 jours au] [pour les rats - seulement 5 à 7 jours après le] début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin.

4.5.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.5.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

4.5.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

4.5.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

UTILISATEURS PROFESSIONNELS AVEC PERMIS POUR L'EMPLOI DE PESTICIDES

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser
- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- [...] Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se lave les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- L'utilisateur détermine lui-même la fréquence des inspections de la zone traitée, à la lumière des résultats de l'étude réalisée au début du traitement. Cette fréquence doit être compatible avec les recommandations contenues dans le code de bonnes pratiques applicable.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.
- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

UTILISATEURS PROFESSIONNELS SANS PERMIS

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser
- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

-
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
 - Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
 - Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
 - Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
 - [...] Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
 - L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
 - Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
 - Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
 - Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se lave les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
 - Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
 - Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.
 - Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.
 - Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
 - Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
 - Les stations d'appât doivent être placées à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée précédemment (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).

UTILISATEURS NON-PROFESSIONNELS

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se lave les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât
- Avant d'utiliser des produits rodenticides, envisager la possibilité de recourir à des méthodes de contrôle non chimiques (des pièges par exemple).
- Les postes d'appâtage doivent être placés à proximité immédiate de l'endroit où l'activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Placer les postes d'appâtage hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.
- Placer les postes d'appâtage à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces qui entrent en contact avec ces derniers.
- Ne pas placer les postes d'appâtage à proximité de systèmes d'évacuation des eaux où ils pourraient entrer en contact avec de l'eau.

-
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
 - Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

UTILISATEURS PROFESSIONNELS AVEC PERMIS POUR L'EMPLOI DE PESTICIDES

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
 - Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
 - Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans procéder à une évaluation préalable du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
 - Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.
 - Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.
 - Eliminer les animaux morts dans un point de collecte local des carcasses d'animaux ou avec les déchets urbains.
 - Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels formés, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple «à l'usage des professionnels formés uniquement»).

UTILISATEURS PROFESSIONNELS SANS PERMIS

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
 - Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans procéder à une évaluation préalable du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
 - Ne pas nettoyer les postes d'appâtage à l'eau entre deux applications.
 - Eliminer les animaux morts dans un point de collecte local des carcasses d'animaux ou avec les déchets urbains.
 - L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
 - Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:

- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement (par exemple, au moins deux fois par semaine).
- Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).

UTILISATEURS NON-PROFESSIONNELS

- Eliminer les animaux morts dans un point de collecte local des carcasses d'animaux ou avec les déchets urbains.
 - Ne pas utiliser de rodenticides anticoagulants en guise d'appâts permanents (par exemple, pour éviter toute infestation de rongeurs ou pour détecter l'activité de rongeurs).

- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

- Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au minimum chaque fois que les postes d'appâtage sont inspectés.

- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:

- Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).
- Les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

- En cas:

- d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;

- d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes;

- d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

Ne pas provoquer de vomissement.

En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette [insérer les informations nationales spécifiques]. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique [insérer les informations nationales spécifiques].

Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison [...]».

- Dangereux pour la faune.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Rapporter le contenu / récipient et les restes d'appât qui n'ont pas été consommés au point de vente ou le remettre dans un centre de collecte pour déchets spéciaux

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.

- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.

- Durée de conservation: 4 ans

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
- Ce produit contient un agent amérissant et un colorant.